

Compte rendu

OBJET	QUAI DES LAVANDIERES – CR DE LA CONCERTATION MENEÉ SUR LE SECTEUR - ATELIER AVEC LES RESIDENTS DU PORT LE 15 JUIN 2023 - REUNION DE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS LE 19 JUIN 2023
--------------	---

Une stratégie de concertation a été étudiée avec LE MANS METROPOLE et ARTELIA, dont les modalités à suivre ont été confirmées le 3 mai 2023.

A ce stade, 2 évènements ont été organisés, à savoir :

- + La réalisation d'un atelier avec les résidents du port (balade sur l'intégralité du périmètre du projet),
- + Une réunion d'information et de concertation auprès des riverains du projet après la réalisation d'un boitage auprès de 250 personnes et d'une communication auprès du conseil de quartier.

Les 2 points suivants reprennent les sujets évoqués lors des évènements.

1. Atelier du 15 juin 2023

Qui ? 15 participants environ (résidents) + Mme Hamonou-Boiroux (élue Le Mans Métropole), Stéphane Debeurme (Cénovia, délégué du port du Mans), Pierre Lambert (ARTELIA), Julie Lefranc (Cénovia Cités).

Où ? visite le long du quai des Lavandières, de la maison éclusière à la passerelle des Sables d'Or

Durée : 2h30 environ

Supports : Présentation de visuels de l'aménagement du linéaire fluvial (propositions schématiques)

- + Il est demandé de prévoir des compteurs individuels pour les fluides de tous les bateaux (péniches comme ponton "petits gabarits") (Electricité, eau) => tarif public (aujourd'hui il s'agit de tarifs professionnels sur le port du Mans).
- + Prévoir aussi un accès fibre (fourreaux).
- + Attention au risque d'embâcle :
 - Le linéaire est situé au niveau de l'extrados, dans la zone où le courant sera le plus fort, et où le risque d'embâcle est le plus fort => il est demandé de prévoir des pare-embâcles.
 - CENOVIA indique qu'une étude est en cours par Le Mans Métropole pour installer au niveau du barrage d'Enfer un système limitant les embâcles en provenance de l'amont.
- + Est également souligné le désagrément qu'engendre la présence d'arbres au niveau de ce site (chutes de feuilles, exposition, etc.). L'ombre des arbres est cependant un atout.
- + Parking au niveau de la rue Traversière des Acacias :
 - Les avis sont favorables.
 - Demande de mise en place de contrôles d'accès par une borne ou une barrière et d'un espace clos.

- Demande d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques (CENOVIA indique que le parking sera intégré au domaine public de LMM et que les obligations de la collectivité en la matière s'y appliquent).
 - Demande d'étudier la possibilité d'implanter des ombrières sur cet espace
 - Cénovia Cités souligne que ces équipements doivent être compatibles avec le risque de crue et l'affectation de la zone en dissipation d'énergie en cas de crue cinquantennale.
- + Il est aussi demandé par les habitants du port de prévoir un "dépose minute" à proximité de l'accès au ponton (au bout de la rue des Péniches ou de la rue de l'Arche Chaumard).
- + Aménagement du ponton "petits gabarits" :
- Passerelles : ajouter les garde-corps et les prescriptions (normes etc.),
 - Ajouter des grilles de contrôle d'accès des passerelles et de sécurisation,
 - Plutôt privilégier une rampe qui suit les niveaux d'eau pour l'accès au ponton, qu'un escalier (souhait résidents),
 - => Cénovia Cités demande à ARTELIA d'étudier plutôt une passerelle d'accès et un ponton dédié plus large.
 - Proposition à étudier d'un ponton unique pour les péniches et les bateaux (linéaire long) et éviter de positionner un bateau large dans la courbe (stationnement temporaire, par exemple)
- + Déplacement du local sanitaire sur un autre emplacement => à centraliser néanmoins pour garantir une distance acceptable pour les résidents des petits bateaux.
- + Aménagement du local vélo :
- Casiers incluant prises de recharge de batteries,
 - Sécurisation et mise aux normes du bâtiment => Cénovia transmettra les éléments d'étude liés au projet du linéaire fluvial à Le Mans Métropole.
- + Travaux :
- Prévoir un nettoyage de la rivière lors des prochaines écourues + dragage (à confirmer auprès du Département),
 - Prévoir battage des pieux lors des écourues aussi ? (à faire corrélérer avec le planning)
 - Condamner le passage sous la passerelle d'accès (ou les passerelles, selon la configuration) le long de la canalisation d'assainissement.
- + Calendrier indiqué par le maître d'ouvrage : Travaux à compter de 2025 (sous réserve des études environnementales).

De manière générale :

Bonne perception du projet par les participants (certains s'y projettent facilement),

De grandes attentes pour un transfert vers le site (des réserves sont à conserver, au regard des enjeux financiers et techniques du projet),

Des contributions intéressantes de la part des usagers.

2. Réunion d'information et de concertation auprès des riverains du 19 juin 2023

Qui ? 15 participants environ (riverains) + Mme Hamonou-Boiroux (élue Le Mans Métropole), Stéphane Debeurme (délégué du port du Mans), Claire Crochet-Damais (Nature en ville le Mans Métropole), Mathieu Wicquart (DGA gestion durable, services urbains et patrimoine le Mans Métropole), Julie Lefranc (Cénovia Cités).

Où ? La Fabrique

Durée : 2h00 environ

Supports : Présentation d'un power-point (pj)

- + Une riveraine souhaite que le local commun soit décalé du fait de la proximité avec son habitation. Nuisances olfactives et sonores qui pourraient se dégager de ce local.
 - => *il s'agira d'installer un petit local avec des sanitaires/douches/laverie destiné uniquement aux résidents (petits bateaux). Il est souhaité par les élus d'intégrer au maximum cet équipement (forme de bateau, voire bateau réaménagé par exemple). Il est rappelé la nécessité d'un positionnement central de ce local pour les petits bateaux.*
- + Chemin de halage très fréquenté et bruyant (rassemblements de groupes d'individus). La partie bétonnée (conduite d'assainissement) sert de chemin (même si ce n'est pas autorisé).
 - *=> une perception globale positive se dégage du fait de la régulation « naturelle » qui s'opère en site occupé, comme ils l'ont déjà vécu en 2016 lors des dernières écoures.*
- + Vitesse excessive des trottinettes/vélos. Faut-il prévoir des « brise vitesses » ? (attention à maintenir un accès aux PMR). Ces demandes ne sont pas liées au projet mais seront transmises au service en charge de ce domaine par Le Mans Métropole.
- + Ornières sur le chemin à faire reprendre.
- + Ordures ménagères à étudier en bas de la rue des Péniches => les riverains ne le souhaitent pas car inquiétudes quant à des détériorations et odeurs.
 - *=> Il n'y a pas possibilité de créer un local fermé (zone du PPRI et zone de dissipation d'énergie en cas de crue). Ce point restera à étudier.*
- + Début septembre, organisation d'une réunion sur place avec les résidents du port et les riverains en présence de M. le Maire-Président.
- + Circulation et flux : étude du positionnement des accès et du parking. Les riverains émettent un avis pour la création d'un accès donnant depuis la rue Traversière des Acacias et une sortie vers la rue des Lavandières. Laisse la possibilité de ne pas se croiser. C'est ce qui existait avant (retiré après la présence sur site de gens du voyage, accès fermé). Parking qui serait strictement réservé aux résidents (accès par badges par exemple). Prévoir un aménagement intégré du parking (embellissement). Il sera prévu 1 véhicule par bateau en moyenne.
- + Pas de Airbnb possible sur ce site pour garantir la tranquillité du voisinage.

- + Demande de passage accru de la police municipale (Cette demande n'est pas liée au projet mais sera transmise au service en charge de ce domaine par Le Mans Métropole.

De manière générale :

Bonne perception du projet par les participants à l'issue de la réunion de présentation. Une inquiétude levée sur les nuisances que le projet pourrait générer, par l'occupation du site par de futurs habitants.